Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010) **Heft:** 1888

Artikel: Accueil des enfants : foisonnante diversité vaudoise

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

 On ne comprend pas pourquoi le citoyen étranger qui a fait l'effort de clarifier sa situation devrait

Accueil des enfants: foisonnante diversité vaudoise

Albert Tille • 6 novembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15833

Un bilan trois ans après l'entrée en vigueur de la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants

Passable, mais peut mieux faire! Trois ans après l'entrée en vigueur de la <u>loi</u> ⁹ sur l'accueil de jour pré- et parascolaire, on compte en moyenne 15 places offertes pour 100 enfants.

En 2006, le peuple vaudois avait massivement plébiscité un article constitutionnel imposant au canton et aux communes de mettre sur pied un tel accueil. L'enquête chiffrée 10 établie par le Scris pour 2009 montre que le travail n'est pas encore terminé.

Une offre de 15% n'est pas négligeable, et si l'on ajoute l'activité des «mamans de jour», le taux d'accueil approche 20%. Mais c'est certainement insuffisant pour répondre aux besoins des familles. Si la moyenne cantonale de l'offre est acceptable, elle cache une foisonnante diversité. Les crèches peuvent accueillir un quart des enfants jusqu'à 4 ans. En revanche, les choses se gâtent dès la maternelle. Le parascolaire n'offre des places qu'à 9% des écoliers.

La diversité triomphe également dans la durée quotidienne de l'accueil et le nombre de jours d'ouverture des crèches et des structures parascolaires. Dans bien des cas, une offre limitée n'est pas compatible avec l'activité à temps plein des parents. Les vacances scolaires sont plus longues que celles du père ou de la mère. Ce handicap est particulièrement marqué lorsque l'accueil est offert par des institutions non subventionnées. Pour obtenir des crédits, il faut garantir une ouverture de 45 semaines par année à raison de 25 heures par semaine. Celles qui ne demandent pas d'argent peuvent choisir librement leur horaire.

La diversité existe encore dans le prix payé par les parents. Chaque commune ou réseau de communes décide de tarifs plus ou moins sociaux.

Il y a enfin, et surtout, une différence géographique. Les familles de l'arc lémanique sont globalement privilégiées. A
Lausanne et à Nyon, les crèches accueillent plus de 32% des bambins contre moins de 8% à St Croix ou dans plusieurs villages à proches d'Yverdon. Pour les enfants en âge de scolarité,
Lausanne et Nyon sont encore en tête, avec un accueil dépassant 20%, contre moins de 5% pour la quasi totalité de «l'arrière-pays».

Le politiquement correct impose de louer les bienfaits de l'autonomie des communes et de la concurrence qui s'exerce entre elles, notamment en matière fiscale. Un champ nouveau s'ouvre pour leur permettre d'attirer de nouveaux résidents: améliorer l'accueil de jour des enfants.